



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE**

# Journée « Handicap et études sup »

**11 février 2026 - Metz**



ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE

## 13h30 - Ouverture officielle

- Monsieur le Vice-Président Égalité Diversité Inclusion (EDI) de l'Université de Lorraine, **M. Pascal Tisserant**
- Monsieur le Directeur général du CROUS, **M. Frédéric Léonard**
- Monsieur le Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation, **M. Claudio Galderisi**



ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE

# Programme

**13h50** : Parcoursup

**14h05** : BTS et classes préparatoires aux grandes écoles

**14h20** : Poursuite d'études par la voie de l'apprentissage

**14h35** : L'Université de Lorraine

**15h05** : Pause

**15h15** : Le CROUS

**15h30** : La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

**15h45** : Témoignages étudiants et apprentis

**16h30** : Temps d'échanges avec les intervenants

# Accompagnement sur Parcoursup

**Cécile Charon**

Psychologue de l'éducation nationale

## Accompagnement des Candidats en Situation de Handicap sur Parcoursup

Parcoursup a mis en place plusieurs dispositifs pour accompagner les candidats en situation de handicap ou atteints d'un trouble de santé invalidant qui souhaitent poursuivre des études supérieures. Ces mesures visent à faciliter leur parcours et à assurer une meilleure préparation pour leur rentrée étudiante.





## Accompagnement des candidats en situation de handicap : Expliquer votre situation

### Le référent handicap

Chaque formation référencée sur Parcoursup dispose d'un référent handicap pour répondre à vos questions sur les aménagements possibles. Ses coordonnées sont incluses dans chaque fiche formation

### La fiche de liaison

Cette fiche, facultative, permet de faciliter et mieux préparer votre rentrée étudiante. Vous pouvez la renseigner entre le 19 janvier et le 01 avril 2026.

### Éléments liés à ma scolarité

Cette rubrique, facultative, permet de partager des informations sur l'impact de votre situation sur votre parcours

## Rôle du Référent Handicap



### Disponibilité

Un référent handicap est disponible pour chaque formation référencée sur Parcoursup.



### Information

Il répond aux questions sur les aménagements possibles pour faciliter la poursuite d'études.



### Contact

Ses coordonnées sont précisées sur chaque fiche de formation, accessible via le moteur de recherche.

N'hésitez pas à contacter le référent dès que vous commencez à formuler vos vœux pour obtenir des informations précieuses sur les dispositifs d'accompagnement.

## La Fiche de Liaison Handicap (Facultative) à renseigner entre le 19/01 et 01/04/26



### Objectif

Permettre au candidat de faire connaître ses besoins et indiquer les aménagements dont il a bénéficié pendant sa scolarité.



### Utilisation

Faciliter la préparation de son arrivée et l'organisation de ses études dans l'établissement d'accueil.



### Confidentialité

Cette fiche n'est jamais utilisée pour l'examen de la candidature et n'est pas transmise aux établissements pour l'examen des candidatures.



## Quand Remplir la Fiche de Liaison ?

1

Lors de l'Inscription

La fiche est accessible depuis votre dossier  
Au moment de votre inscription sur Parcoursup, téléchargez le  
formulaire de la fiche de Liaison

2

Pendant la Procédure

Elle reste accessible à tout moment dans la rubrique "Profil  
/handicap" de votre dossier.

3

Phase d'Admission

Une fois que vous avez accepté définitivement une proposition  
d'admission, vous pouvez compléter ou modifier la fiche.



## Transmission de la Fiche de Liaison

### À la CAES

Si vous sollicitez la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) pour un réexamen de votre dossier, la fiche sera automatiquement transmise à la CAES de votre rectorat.

### À l'Établissement d'Accueil

Après acceptation d'une proposition d'admission, vous pouvez demander la transmission de la fiche au référent handicap de votre établissement d'accueil pour une première évaluation de vos besoins.

# Solliciter la CAES

1

## Phase d'admission

Vous pouvez solliciter la CAES à partir de l'ouverture de la phase d'admission (03 Juin 2026).

2

## Étude de la demande

La CAES étudie votre demande en fonction de vos besoins et de votre situation. Elle peut vous demander des justificatifs.

3

## Proposition d'inscription

Si votre demande est recevable, le recteur pourra vous faire une proposition d'inscription dans un établissement adapté.



# Non-Discrimination et Accompagnement

## Interdiction de discrimination

Le handicap ne peut jamais être un frein à l'admission.

La procédure Parcoursup interdit toute forme de discrimination, notamment fondée sur le handicap.



## Évolution des Formations

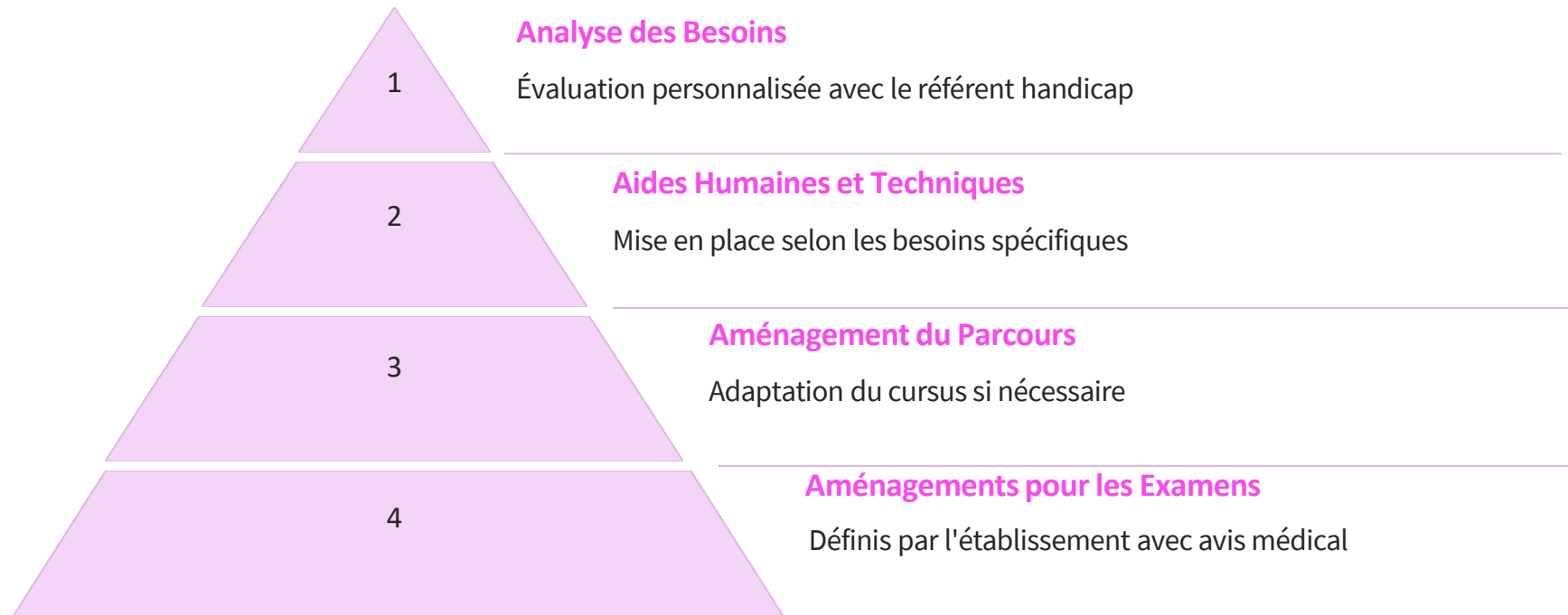
Les formations de l'enseignement supérieur s'adaptent pour accueillir davantage d'étudiants en situation de handicap.

## Ressources Supplémentaires

Pour plus d'informations, consultez la plateforme :  
<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr>



## Aménagements pour les Études et les Examens



Les aménagements sont définis en fonction de chaque situation, du contexte de formation et de l'établissement. Il est important de contacter le référent handicap pour une analyse précise des besoins.

**Le brevet de technicien supérieur (BTS)**

**Les classes préparatoires aux grandes écoles  
(CPGE)**

**Anne-Lise Huguenot-Noel**

Adjointe au chef de service – DRAIO

**Hervé Bertin**, conseiller technique École pour tous



## Étudiants à besoins spécifiques en BTS/BTSA

Les élèves à besoins spécifiques peuvent continuer à bénéficier des aménagements accordés jusqu'au bac. Construire son projet en amont et bien préparer son dossier sont essentiels pour réussir.

## ETAPE 1

# Construire son projet

01

### Anticiper dès la 1ère

Réfléchissez aux établissements, modalités de formation, secteurs d'activité et métiers.  
Rencontrez le Psychologue de l'Education Nationale de votre établissement ou rendez vous au CIO

03

### Préparer son dossier

Les candidatures sont gérées via la plateforme Parcoursup.  
Les dossiers sont examinés comme ceux des autres élèves.  
Si l'affectation reçue n'est pas compatible avec votre situation, vous pouvez saisir la CAES depuis votre dossier Parcoursup.

02

### Visiter les Lycées

Profitez des JPO entre Janvier et Mars.  
Rencontrez le chef d'établissement pour vérifier l'accessibilité des locaux et de la pédagogie.



## Organiser ses études et sa scolarité

01

### Aménagements maintenus

Les dispositions accordées en terminale (PPS, PAI) sont maintenues. Un PAEH peut être mis en place pour les BTS, le PAP peut se poursuivre pour les BTSA.

02

### Scolarité adaptée

L'emploi du temps est lourd (jusqu'à 33h/semaine) avec des stages en entreprise. La scolarité peut s'étaler sur 3, voire 4 ans selon les besoins.

03

### Accompagnement RQTH

Pour les stages et l'apprentissage, la RQTH permet de bénéficier d'aides du FIPHFP ou de l'Agefiph pour l'aménagement du poste de travail.



## Classe Préparatoire aux Grandes Écoles et situation de handicap

ÉDUCATION INCLUSIVE

La Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles exige un rythme soutenu et intense. Bien que les étudiants à besoins spécifiques soient encore peu nombreux à tenter l'aventure des classes préparatoires aux grandes écoles, quelques-uns osent franchir le pas et réussissent brillamment. Les lycées comme les grandes écoles s'organisent progressivement pour faciliter leur accueil et garantir leur réussite.

# Préparer l'entrée en CPGE

## Choisir un lycée adapté

Comme pour tous les lycéens de terminale, viser une CPGE nécessite d'effectuer des choix de filières et de lycées via la procédure Parcoursup. Pour les filières sélectives, il est crucial de vérifier au préalable que l'établissement dispose des équipements et des adaptations nécessaires.

### ⇒ Conseils :

- Participez aux journées portes ouvertes des établissements ciblés .
- Rencontrez le chef d'établissement pour expliquer votre projet
- Vérifiez l'accessibilité des locaux et de la pédagogie
- Évaluez les options d'internat pour éviter les contraintes de transport

### À anticiper :

Les démarches doivent être faites très en amont auprès de la MDPH, de l'établissement visé ou du Crous pour prendre en compte les incidences du handicap sur les modes de vie.



#### MDPH

Maison départementale des personnes handicapées



#### Internat

Demandes via Parcoursup



#### Dossiers

Transmission automatique entre établissements

# Préparer le terrain pour la réussite

01

## Faire connaître vos besoins

Communiquez dès l'avis d'admission les aménagements ou aides nécessaires : supports de cours sur ordinateur, transcription en braille, temps supplémentaire. Cela permet de débiter l'année dans de bonnes conditions.

02

## Poursuivre les dispositifs existants

Le PPS (projet personnalisé de scolarisation) et/ou le PAI (projet d'accueil individualisé) mis en place au lycée se prolongent dans les mêmes conditions en CPGE.

03

## Bénéficier d'un accompagnement

Dans les lycées, les élèves sont suivis par l'enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap, le chef d'établissement, le médecin ou l'infirmière scolaires.

Chacun connaît les moyens de compensation qui lui ont permis de réussir jusque-là et aura ses propres astuces d'organisation.



### PAEH

Plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap pour les élèves bénéficiant d'un PAP ou PAI en terminale



### PAP agricole

Le PAP mis en place au lycée peut se poursuivre dans les CPGE relevant du ministère de l'Agriculture

# Anticiper les concours d'entrée aux grandes écoles

C'est dès l'inscription aux concours d'entrée que vous devez demander les aménagements nécessaires aux autorités organisatrices de chaque concours ou examen. Vous pouvez bénéficier des mêmes aménagements que pour le baccalauréat sauf si vous y renoncez, si vous en demandez la révision ou si la réglementation du concours ne permet pas tout ou partie des aménagements.



## Inscription

Demandez les aménagements dès l'inscription aux concours

## Logistique

Anticipez déplacements et hébergement près des lieux de concours

## Admission

Contactez le référent handicap de l'école pour évaluer vos besoins

## Simplification des démarches

De plus en plus de concours sont groupés au sein de banques d'épreuves communes, ce qui peut considérablement simplifier les démarches administratives.

## Coordonnées utiles

Les coordonnées des référents handicap sont mentionnées sur le site de chaque école pour faciliter votre prise de contact.

# Les formations par alternance

# L'APPRENTISSAGE

**Ludivine HERNANDEZ**

*Chargée de mission Pôle Alternance - Pyramide Est*

# L'apprentissage : à savoir ...

\* **Des conditions d'entrée en apprentissage tout au long de l'année et sans limite d'âge ( 16 à 29 ans si pas de RQTH)**

\* **L'apprenti bénéficie d'une carte « Etudiant des Métiers »** donnant accès à des avantages et réductions : logement et restauration universitaires, équipement, transport, loisirs...

\* **Le rythme de l'alternance est différent selon les formations et le CFA**

*(ex : 3 jours par semaine ou une semaine par mois en CFA)*

\* **Le diplôme final est le même**

\* **Il faut être autonome, apprendre à s'organiser et avoir une bonne hygiène de vie pour réussir.**

### 1 : Trouver une entreprise

(cf. Ressources)

### 2 : Signer le contrat d'apprentissage

*Le contrat est signé par l'employeur, l'apprenti et ses parents s'il est mineur*

### 3 : S'inscrire au CFA

- **L'inscription définitive en CFA est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur.**

Le contrat comprend une période d'essai de 45 jours en entreprise

**Allez aux journées portes ouvertes**



## **L'apprentissage pour trouver plus vite un emploi !**

- A l'issue de sa formation, l'apprenti est titulaire d'un **diplôme**, et a en plus au **minimum 2 ans d'expérience professionnelle !**
- **73% des apprentis diplômés** (du CAP au BTS) trouvent un emploi dans les 7 mois après leur sortie de formation en apprentissage dont la moitié en CDI.  
(source : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr))

**La RQTH donne des droits à l'apprenti** : vous devenez bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap. Cela peut être un argument pour l'entreprise lors de l'entretien de recrutement.

### **Etre accompagné par des professionnels spécialisés**

- **Référent handicap** dans les entreprises de plus de 250 salariés
- **Référent handicap dans TOUS les CFA** : Le référent est l'interlocuteur privilégié des apprentis en situation de handicap. Il coordonne les acteurs de l'accompagnement de l'apprenti dans son parcours de formation (entreprises, famille...). **Il sécurise le parcours.**

*EX : évaluation des besoins de compensation ; définition et mise en œuvre des adaptations pédagogiques, des aménagements d'épreuves d'examen.*

### **Demander des aides**

- \* **humaines** : aide humaine, tuteur, traducteur en Langue des signes française (LSF)...
- \* **techniques et matérielles** : plan de travail adapté, prothèse, logiciel adapté...
- \* **organisationnelles** : horaires aménagés, aide aux transports entre le domicile et le travail
- \* **financières auprès de l'Agefiph ou du FIPHFP (\*)**

<https://www.agefiph.fr/alternance>

(\*) **Agefiph** Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées soutient l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées  
**FIPHFP** Fonds d'insertion des personnes handicapées fonction publique dans les établissements publics

# Apprentissage, alternance : quelques liens ...

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/alternance>

- \* **Conseils pour trouver un apprentissage**  
[https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=formations\\_apprentissage](https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=formations_apprentissage)
- \* **Le site de l'Onisep**  
<https://www.onisep.fr/recherche?text=apprentissage&contxt=onisep>  
<https://www.onisep.fr/vers-l-emploi/alternance/apprentissage-conseils-pour-obtenir-un-contrat>
- \* **L'apprentissage en Lorraine**  
<https://www.apprentissage-grandest.fr/> (+ 105 offres en janvier 2025)  
<https://experiencespro.grandest.fr/>
- \* **Le portail de l'alternance**  
[Accueil | Portail de l'Alternance](#)
- **La bonne alternance**  
<https://labonnealternance.pole-emploi.fr/>
- \* **Un jeune Une solution**  
<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/apprentissage?page=1>
- \* **DDFPT et enseignants de votre lycée**
- \* **CFA** où vous souhaitez vous inscrire (réfèrent Entreprises et réfèrent Handicap)

- **Mairies de votre ville d'habitation, Conseil départemental, Conseil Régional, Communauté de communes, Métropole, Les Chambres de commerce et d'industrie / Chambres des métiers**
- **France Travail (Pôle emploi) :** <https://candidat.pole-emploi.fr/offres/recherche?motsCles=contrat+en+alternance&offresPartenaires=true&rayon=10&tri=0>
- \* **Mission locale de votre secteur d'habitation (-26 ans)**
- **CRIJ Centre régional d'information jeunesse de Lorraine :** <https://info-jeunes-grandest.fr/fiches/orientation-formation/formation-contrat-de-travail/>
- \* **Branches professionnelles (bâtiment, restauration...)**  
**CREPI** (Centre Régional des Entreprises pour l'insertion : 500 entreprises) <https://www.crepi.org/annonces-emploi.html>
- \* **L'apprentissage dans la fonction publique**  
<https://www.fonction-publique.gouv.fr/devenir-agent-public/lapprentissage-dans-la-fonction-publique>
- \* **Agefiph**  
<https://www.agefiph.fr/articles/conseil-pratiques/alternance-et-handicap-mode-demploi>
- **greta-cfa.fr** <https://www.lapprenti.com>

**PYRAMIDE EST**

Opérateur de diversité



**Dispositif  
Alternance  
Handicap**

MOSELLE (57)

**L'alternance :**  
**une formation + un métier**  
**= un contrat de travail + un salaire**  
**Pour acquérir un diplôme ou un titre professionnel du**  
**niveau CAP à Bac + 5**



L'objectif du Dispositif Alternance Handicap (DAH) est d'assurer un accompagnement individualisé et adapté à toute personne en situation de handicap, bénéficiaire de l'obligation d'emploi ou en voie de le devenir.

Selon les besoins des personnes accompagnées, le DAH couvrira toutes les étapes nécessaires à la réalisation du projet de la formation en l'alternance.



## Évaluation et validation de la cohérence du projet en alternance de la PSH :

- Analyse de la demande
- Identification des capacités et difficultés
- Identification des besoins restants à couvrir

Décision de poursuite du parcours en Prestation 2 (P2) ou Prestation 3 (P3) avec définition du plan d'action voire d'orientation vers d'autres dispositifs dans le but d'atteindre ou améliorer les prérequis nécessaires pour accéder à la formation visée.

**Durée max : 15h**



**L'objectif de cette prestation repose principalement à la préparation de l'entrée au Centre de Formation des Apprentis ou en Organisme de Formation.**

- Accompagner à la mise en œuvre du projet de formation en CFA/OF
- Guider la mise en œuvre du projet sur le plan professionnel et le plan de la formation
- Assister la mise en œuvre du projet d'alternance sur le plan médico-social, autonomie de la personne et besoins périphériques au projet
- Expertiser la solution proposée
- Identifier les adaptations à mettre en place durant le contrat en alternance
- Accompagner la formalisation de demandes (éventuelles) de financement relative à la mise en œuvre de la compensation au CFA
- Valider la décision de réorientation ou de poursuite d'accompagnement en P3

**Durée max : 20H**



## **Prestation 3 : Appui à la recherche de contrat pour les parcours en alternance à la signature du contrat et à la sécurisation lors de la période d'essai**

Cette prestation consiste à accompagner la personne dans la recherche d'un employeur en coordination avec le CFA/OF, à accompagner l'employeur dans les démarches liées à la conclusion du contrat.

- Appui à la recherche d'un employeur, à l'envoi de candidatures et si besoin lors de l'entretien d'embauche
- Sécurisation de la piste avec l'entreprise et préparation de celle-ci à l'accueil d'une PSH
- Accompagnement de l'employeur à la mise en place du contrat de travail
- Accompagnement au démarrage du contrat de travail et veille pendant la période d'essai afin d'assurer la sécurisation du parcours de la personne

**Durée max : 30H**



- Aider à la compréhension des conséquences du handicap de la personne sur la situation de formation
- Informer sur les différentes modalités possibles d'adaptation et de compensation (pédagogiques dont techniques, organisationnelles et humaines)
- Transcrire les besoins et les adaptations décidées conjointement

**La collaboration se déroule au cours de différents moments clés du parcours de la personne : dès la découverte du CFA/OF avant l'entrée, à l'arrivée et après une période d'immersion en CFA/OF. Elle s'effectue par téléphone/mails, en face à face, en réunion...**



- Vérifier que l'entreprise identifiée est partie prenante du projet et qu'elle tient ou tiendra compte du handicap
- Présenter les mesures et outils spécifiques de compensation existants
- Informer sur les contraintes liées au handicap
- Présenter les adaptations envisagées
- Présenter au plus tôt le référent de parcours de la personne pour une complémentarité d'action
- Faciliter la signature du contrat : ingénierie administrative et financière de ce dernier
- Accompagner à la mise en place des demandes (éventuelles) d'aides financières en compensation du handicap auprès de l'Agefiph



- Créer un lien de confiance avec la personne, valoriser ses capacités et compétences mobilisables pour le projet de formation
- Lui permettre d'identifier le rôle de chacun des acteurs concourant à ce projet
- Informer les acteurs gravitant autour de sa situation des étapes de son parcours, sous condition de son accord (ou celle du représentant légal)
- S'assurer de son adhésion et lui permettre de co-construire les solutions d'adaptation
- Rendre la personne de plus en plus autonome (en lien avec son représentant légal si elle est mineure ou si elle demande à être appuyée par celui-ci)
- Remettre à la personne les documents de synthèse qui la concernent au fur et à mesure des étapes



**PYRAMIDE EST**  
Opérateur de diversité



**Dispositif  
Alternance  
Handicap**

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

<https://pyramide-est.fr/>

<https://pyramide-est.fr/pole-alternance/dispositif-alternance-handicap>

<https://www.apprentissage-grandest.fr/>

# L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ À L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Égalité – Diversité - Inclusion



Mercredi 11 février 2026

**Journée Handicap et Études supérieures**

Égalité – Diversité - Inclusion



## L'Université de Lorraine au service de votre accueil et de votre réussite

Florence Damour, référente Handicap

Déléguée générale Responsabilité sociale et environnementale

# Présentation de l'Université de Lorraine



**60 000** étudiantes et étudiants



+ de **1 400** étudiantes et étudiants en situation de handicap  
identifiés par les médecins référents du service de santé universitaire



**316** étudiants et étudiantes accompagnés par une tierce  
personne  
secrétaires, binômes, lecteur-scripteur

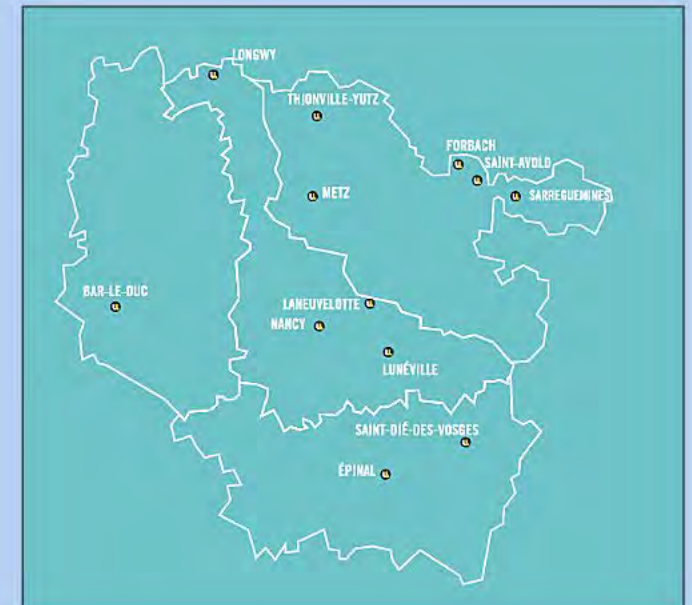


**43** composantes de formation  
11 écoles d'ingénieurs, 24 facultés, 9 IUT, 1 INSPE



**60** laboratoires

Où que soyez pour faire vos études, vous serez accompagnés de la même manière dans le cadre du dispositif.



# Égalité – Diversité - Inclusion



## Les démarches à suivre

Oriane Dartoy, coordinatrice du dispositif d'accompagnement des étudiantes et des étudiants en situation de handicap

## 1 – Début de votre prise en charge

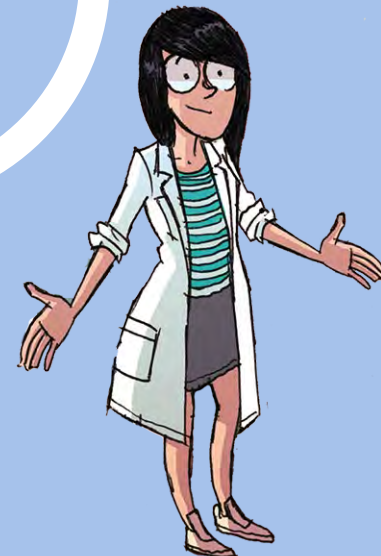
- **La fiche de liaison** complétée sur ParcoursSup est transmise à la **Mission Handicap Étudiante** de l'université.
- **Une chargée d'accueil** prend contact avec VOUS.



## 1 – Début de votre prise en charge (suite)

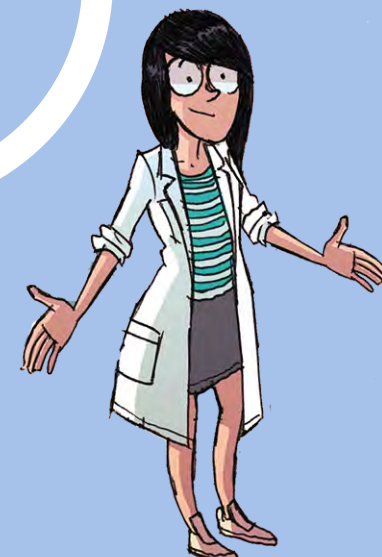
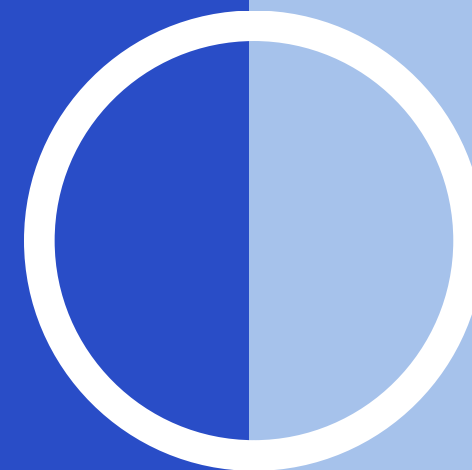
### Votre chargée d'accueil :

- **vous renseigne sur les démarches à effectuer** dans le cadre du dispositif d'accompagnement
- **vous dirige vers le Service de Santé Étudiante (SSE)**
- **recense vos besoins spécifiques, fait le lien** avec les différents services et équipes pédagogiques et **réponds à vos besoins** tout au long de l'année.



## 2 - Visite médicale auprès du médecin du SSE

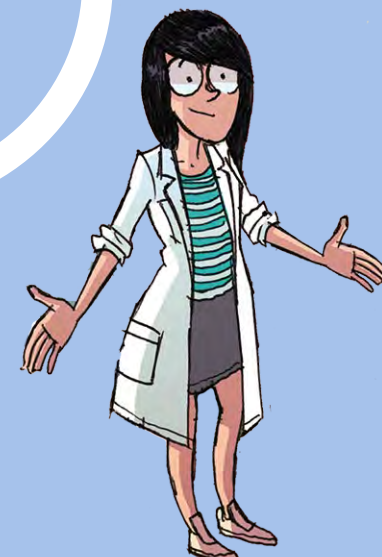
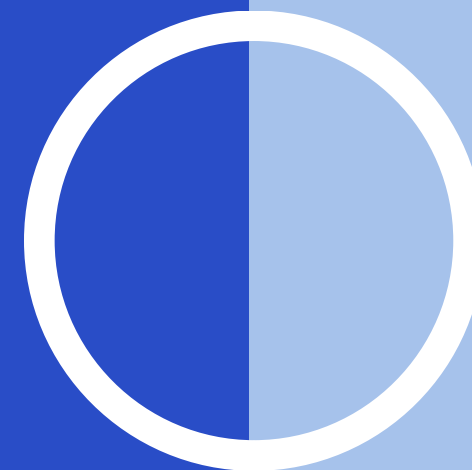
- Avant la visite médicale, renseignez le **questionnaire médical** (expliquez vos difficultés et besoins d'adaptation pour les examens).
- Transmettez **les documents médicaux ou paramédicaux** détaillant votre ou vos handicaps ou troubles de la santé invalidants (bilan orthophonique datant du lycée, courrier du médecin généraliste ou spécialiste, ordonnance).



## 2 - Visite médicale auprès du médecin du SSE (suite)

- Envoyez le questionnaire et les documents médicaux par mail au SSE dont vous dépendez.
- Lors du RDV avec le médecin, un **avis médical** vous sera remis avec les propositions d'aménagements pour vos examens (copie à la Mission Handicap Étudiante).

**IMPORTANT** : le médecin du SSE est soumis au secret médical, tout comme votre médecin habituel.



## SSE Metz

Tél : 03 72 74 05 40

Mail : [sse-metz-handicap@univ-lorraine.fr](mailto:sse-metz-handicap@univ-lorraine.fr)

## SSE Vandœuvre-Vélodrome

Tél : 03 72 74 05 51

Mail : [sse-vandoeuvre-handicap@univ-lorraine.fr](mailto:sse-vandoeuvre-handicap@univ-lorraine.fr)

## SSE Nancy

Tél : 03 72 74 05 71

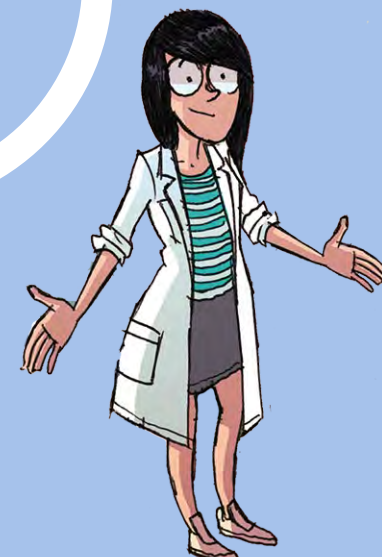
Mail : [sse-nancy-handicap@univ-lorraine.fr](mailto:sse-nancy-handicap@univ-lorraine.fr)

## SSE Épinal

Tél : 03 72 74 05 85

Mail : [sse-epinal-handicap@univ-lorraine.fr](mailto:sse-epinal-handicap@univ-lorraine.fr)

Coordonnées des  
Services de Santé  
Étudiante (SSE)



Égalité – Diversité - Inclusion



# Le dispositif d'accompagnement des étudiantes et des étudiants en situation de handicap

Oriane Dartoy, coordinatrice du dispositif

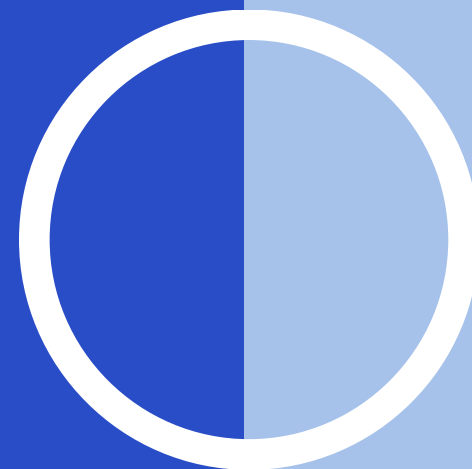
Christelle Landfried, directrice du Service d'intégration scolaire universitaire (SISU)

Une décision individuelle vous est remise et transmise à votre composante de formation.

Elle précise les modalités d'accompagnement pour l'accès aux examens.

## **IMPORTANT**

- **Cet accompagnement concerne uniquement l'accès au savoir (enseignements, examens).**
- **La possibilité de bénéficier d'aménagements pédagogiques n'est pas conditionnée par la déclaration préalable auprès de la MDPH.**



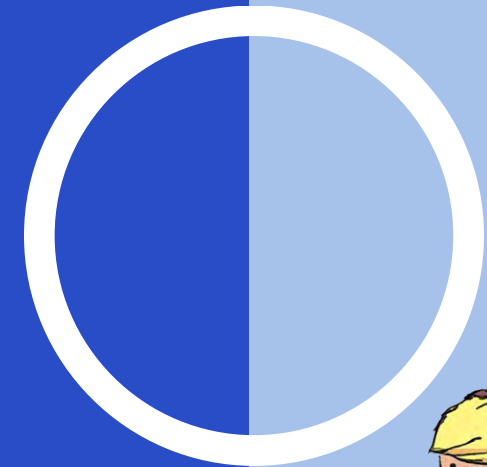
## ➤ Pour les enseignements

- Assistance d'un secrétaire ou preneur de notes pour les cours
- Documents et supports pédagogiques adaptés
- Aménagement du cursus (organisation, rythme, modalités pédagogiques)

## ➤ Pour les examens

- Temps majoré
- Composition sur ordinateur
- Composition en salle individuelle avec assistance humaine : secrétaire, lecteur, lectrice et/ou scripteur, scriptrice
- Adaptation des sujets d'examens : agrandissement, braille
- Adaptation des épreuves : transformation d'un écrit en oral

Exemples de mise  
en place  
d'aménagements



# Dispositif

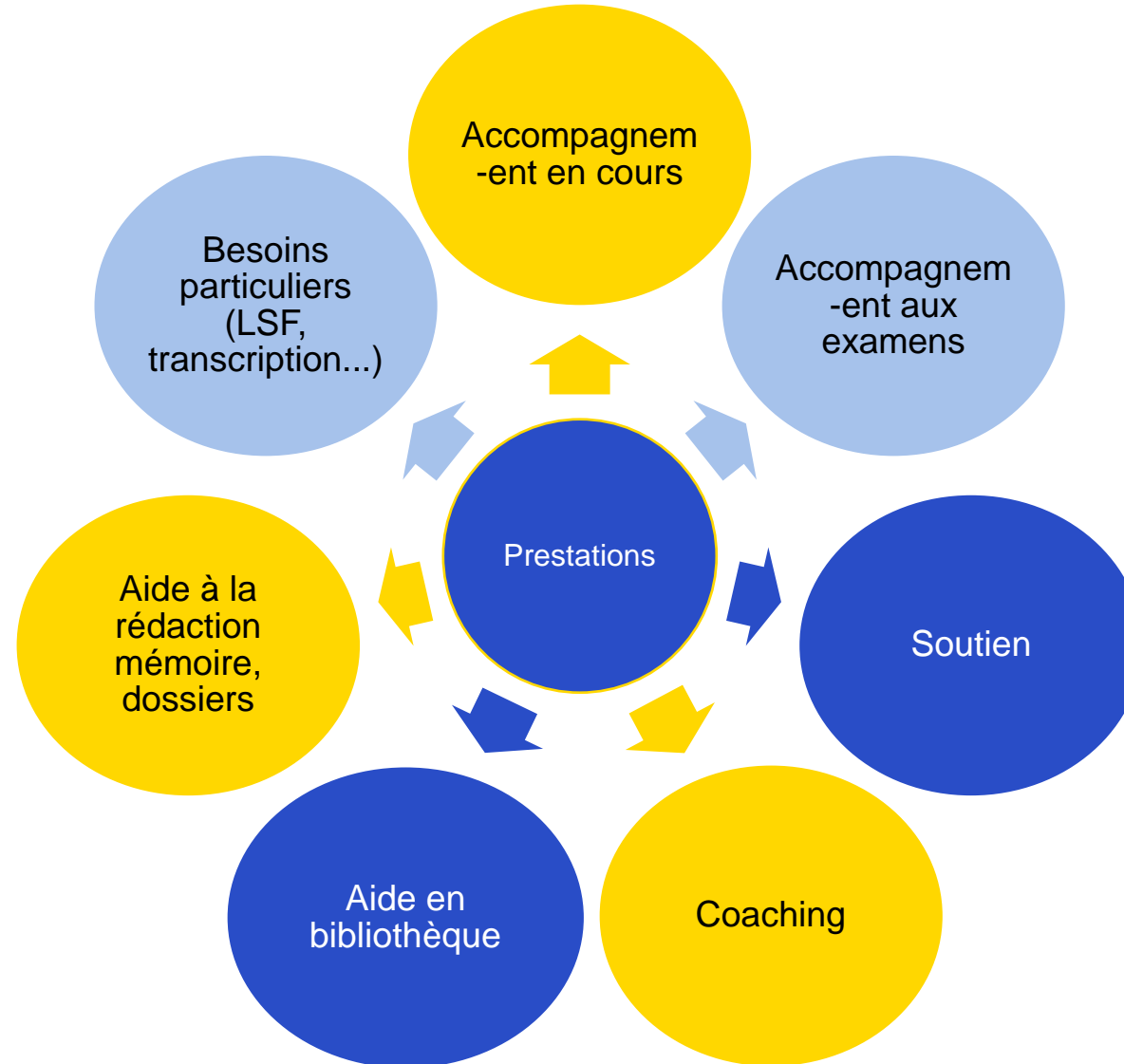
## Service d'intégration scolaire universitaire (SISU)

### Association d'associations

#### À ce jour :

AGI (Accueillir Guider l'Intégration) / Cesens Est (Centre d'inclusion et de préparation des sourds à l'enseignement supérieur) / API DV (Accompagner, Promouvoir, Intégrer les Déficients Visuels) / ISM (Institut des Sourds de la Malgrange) / CEDV (Centre d'Éducation pour Déficients Visuels) / Urapeda (Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs) / AFB (Association Fondation Bompard) / Asperger 88

- Directrice
- Intervenants socio-pédagogiques :
  - tous titulaires au minimum d'un bac +3
  - formés aux différentes situations de handicap
  - formés PSSM, AFGSU...
  - formés et supervisés pour l'accompagnement spécifique des étudiantes et étudiants TSA
- Des prestataires issus des associations partenaires



# Égalité – Diversité - Inclusion



## Les services qui vous accompagnent

- Service universitaire d'Orientation et d'Insertion Professionnelle
- Direction de la Vie Universitaire et de la Culture
- Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

# SOIP

Service universitaire d'Orientation et  
d'Insertion Professionnelle

Cécile Charon



# Qui sommes-nous ?

## Une équipe :

- de conseillers et conseillères en orientation, en insertion professionnelle
- de documentalistes
- de personnels administratifs et techniques

**en lien avec les enseignant-es chercheur-es**

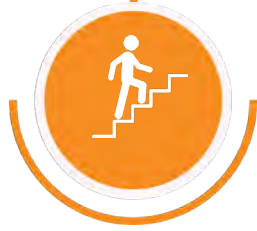


# Pour quoi ?

**Je me pose des questions :**

- sur les parcours de formation
- sur les métiers et leurs débouchés
- sur mon orientation ou une éventuelle réorientation

**Je veux être aidé dans ma recherche de stage ou d'emploi !**



# À l'université

## Accompagner la construction du projet

Public : Étudiantes et étudiants

Orientation, réorientation, projet personnel et professionnel

1

Accueil  
et première  
information

- Sur site : Metz, Nancy, Vandœuvre
- Par téléphone
- Par mail

2

Conseil  
personnalisé

Entretiens individuels, sur place ou à distance (sur RDV), avec des Psy-EN, conseillers en orientation scolaire et professionnelle

3

Accompagnement  
individuel dans le  
cadre de dispositifs  
spécifiques

- Ricocher
- Semestre rebond
- Césure universitaire

4

Actions collectives

- E-conférences “Se réorienter...ou pas !”
- Préparation à une nouvelle candidature sur Parcoursup (IFSI et IRTS)
- Permanences d’info “métiers en uniforme”

EX  
PL  
RE



TON POTENTIEL

ORIENTATION ET  
INSERTION PROFESSIONNELLE

# À l'université

## Préparer l'insertion professionnelle



Public : Étudiantes et étudiants

Stage, emploi, alternance, volontariat (VIE, VIA), etc.

1

### Entretiens individuels

- Sur place ou à distance (sur RDV)
- Avec des conseillers en insertion professionnelle (SOIP, ou partenaires : RAMM)
- Conseils : CV et lettre de motivation, stratégie de recherche, candidatures en filière sélective, le réseautage etc.

2

### Simulations d'entretiens

- Sur place ou à distance (sur RDV)
- Avec des conseillers en insertion professionnelle (SOIP, ou partenaires : RAMM, ECTI)
- En vue d'un recrutement (stage, emploi, alternance, etc.) ou d'une admission dans une formation

3

### Actions collectives

- À vos CV – Réussissez vos entretiens : 2 fois par an
- Ateliers du SOIP (diversité de thématiques traitées) tout au long de l'année

4

### Manifestations

- Forum Stage en poche
- Fête des métiers du BTP

# OÙ NOUS TROUVER ?

**VANDŒUVRE** : Bâtiment ESA - Campus des Aiguillettes  
/ 03 72 74 03 60

**NANCY** : Maison de l'étudiant - Campus Lettres et  
sciences humaines / 03 72 74 03 61

**METZ** : Campus du Saulcy / 03 72 74 03 62

## COMMENT NOUS CONTACTER ?

Toutes les infos sur le site du SOIP :

<http://u2l.fr/soip> et [soip-contact@univ-lorraine.fr](mailto:soip-contact@univ-lorraine.fr)

# Culture, vie étudiante et sport

Mélanie Rambeau



- Rencontrer d'autres étudiantes et étudiants
- Faciliter l'accès à la culture : découvrir des pratiques, des artistes, des lieux...
- Favoriser l'épanouissement et le bien être
- Innovation & responsabilité sociétales de l'université

**Un programme dédié,  
dans et hors les murs !**





## Des lieux dédiés et accessibles

- **Maisons de l'étudiant** avec programmation étudiante gratuite : concerts, spectacles, bingo, *blind test*, Cluedo géant, ateliers créatifs, atelier DJ, LSF...
- **Théâtre Espace Bernard-Marie Koltès**, à Metz : places à 1 €, accessible PMR, gilets vibrants, séances avec audiodescription, programmation riche et diversifiée

## Des lieux dédiés et accessibles



**Médiation scientifique** avec des événements gratuits, tout au long de l'année, pour s'informer, débattre, comprendre et découvrir



**Partenaires culturels** sur tout le territoire avec tarifs préférentiels pour les étudiantes et les étudiants, et des programmations dédiées (L'Autre Canal, NJP, Manufacture, Gueulard +...)

# SUAPS

## Le sport pour tous et toutes !



# Sans oublier le sport !

Le SUAPS, Service universitaire des activités physiques et sportives, vous accompagne quelles que soient vos envies et votre situation !

**Une offre d'activités pour que chacun et chacune trouve sa place : boccia, natation, musculation, pilates et bien plus encore !**

Référent·es handicap :

SUAPS de Metz : **Stephen DUVIVIER**

SUAPS de Nancy : **Murielle HILTON**

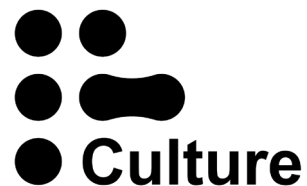
**Pour en savoir plus : [u2l.fr/suaps](https://u2l.fr/suaps)**



**On se voit bientôt ?**



**UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE**



Toutes les informations et les coordonnées sur le site internet du service handicap pour les étudiantes et étudiants :

[u2l.fr/handicapetudes](https://u2l.fr/handicapetudes)



**ÉTUDES ET HANDICAP**

**Vous êtes étudiant-e ou futur-e étudiant-e en situation de handicap ?**

L'Université de Lorraine vous propose un dispositif d'accompagnement adapté à votre handicap.

**CALENDRIER 2025 – 2026**

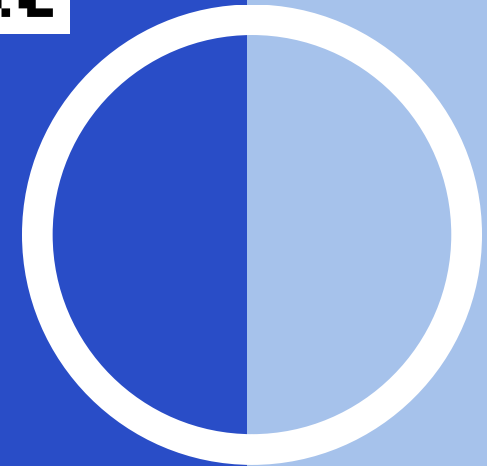
Les demandes d'accompagnement doivent être effectuées :

- avant le 7 novembre 2025 pour les examens du 1er semestre
- avant le 6 mars 2026 pour les examens du 2nd semestre
- avant le 11 mai 2026 pour les rattrapages de la 2nde session

**INITIER UNE DEMANDE**



GUIDE DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP



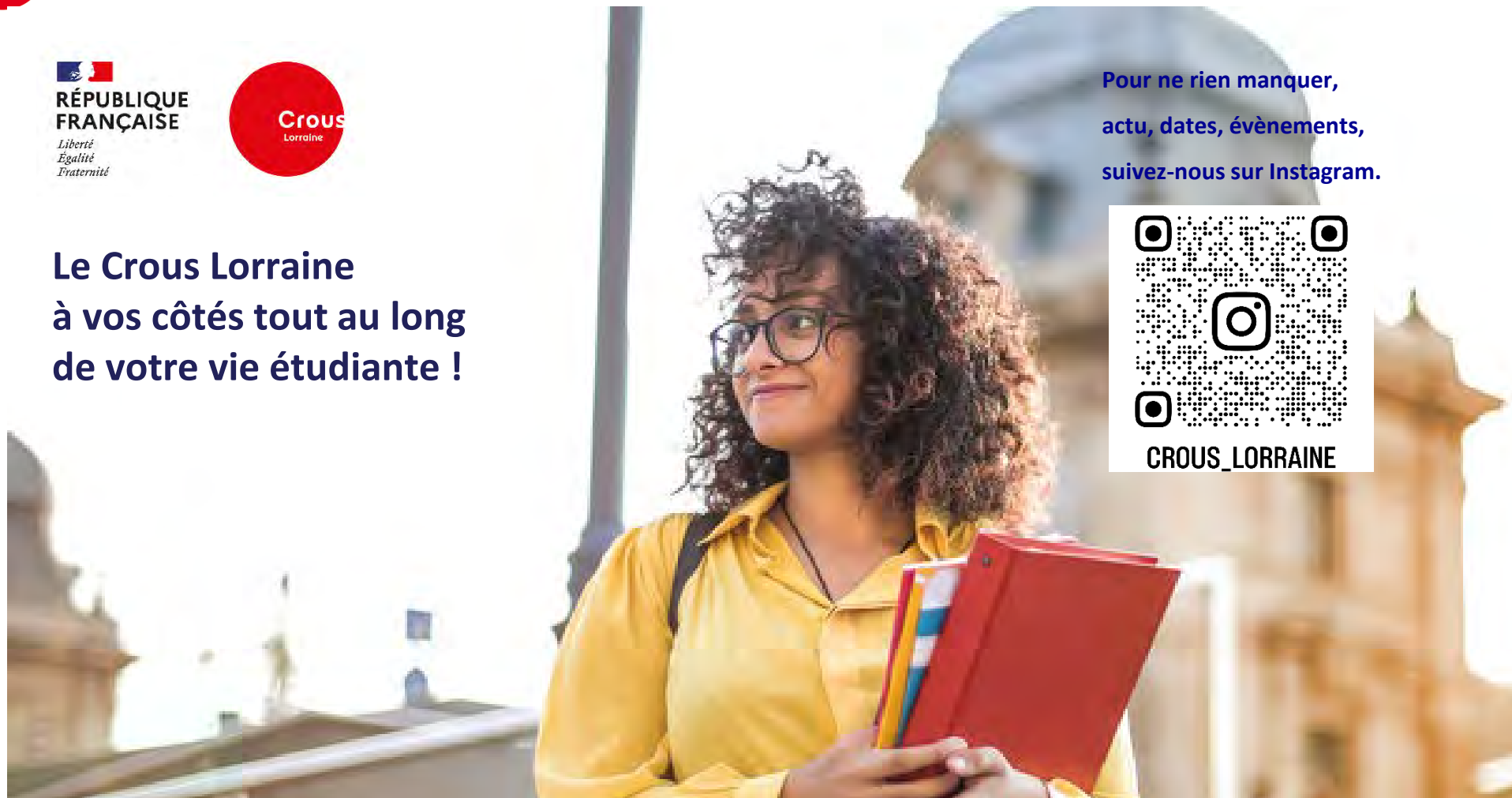
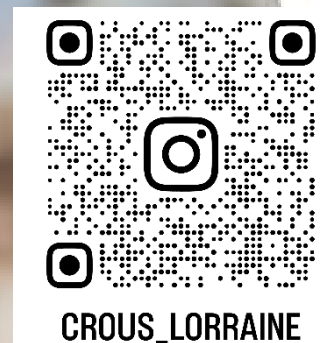
# Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)

**Sophie Pierron**

*Directrice de la vie étudiante*

**Le Crous Lorraine  
à vos côtés tout au long  
de votre vie étudiante !**

Pour ne rien manquer,  
actu, dates, évènements,  
suivez-nous sur Instagram.



## Le réseau des Crous

### 26 Crous au service de tous les étudiants.

Avec 15 000 agents répartis sur l'ensemble du territoire, les équipes des Crous mettent tout en œuvre pour **vous accompagner dans la réussite de vos études.**

Nos missions sont :

Accompagnement social

Bourses et aides financières

Restauration

Logement

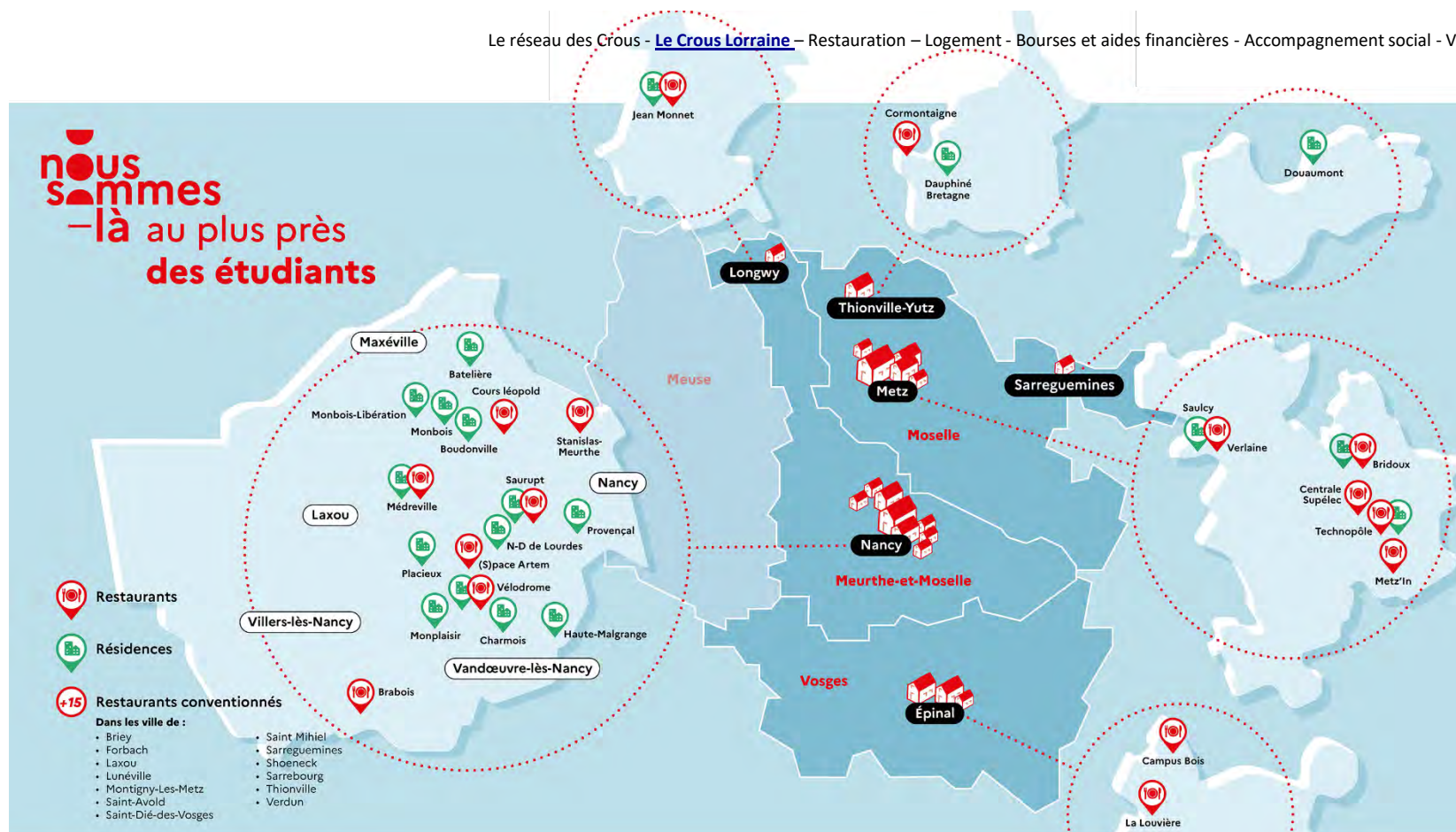
Vie de campus

Pour trouver votre Crous

Rendez-vous sur [lescrous.fr](https://lescrous.fr)



Le réseau des Crous - [Le Crous Lorraine](#) – Restauration – Logement - Bourses et aides financières - Accompagnement social - Vie de campus



## Restauration universitaire

### Bien manger, à tarif social.

La restauration universitaire est l'une des principales missions des Crous.

Elle est accessible à tous les étudiants, sur les campus.

- **Restaurants universitaires :**

un repas complet et de qualité à **3,30 €**

**(1 € pour les étudiants boursiers et non boursiers précaires);**

- **Cafétérias :**

boissons, snacking, sandwiches et salades sont disponibles tout au long de la journée.

Retrouvez l'ensemble des points de restauration sur le  
site du Crous Lorraine :

[www.crous-lorraine.fr/se-restaurer/ou-manger/](http://www.crous-lorraine.fr/se-restaurer/ou-manger/)



La restauration sur le campus  
c'est IZLY

## Logement étudiant

**175 000 places en résidence universitaire dans toute la France.**

Cette offre comprend différents types d'hébergements mettant à disposition des services collectifs (cuisines, laveries automatiques, espaces de travail et de détente...). De nombreuses activités et animations sont également organisées pour créer du lien et dynamiser la vie en résidence.

- **Demande de logement**

Les logements sont attribués en priorité aux étudiants disposant de faibles ressources, et pour avoir accès à cette offre, il faut avoir au préalable rempli son **dossier social étudiant**.



Dossier social étudiant,  
demande de logement  
et assistance :  
[messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr)



étudiant<sup>gouv.fr</sup>  
MesServices  
.etudiant.gouv.fr

Plus d'info sur le logement :  
[etudiant.gouv.fr/](https://etudiant.gouv.fr/)



## Bourses et aides financières

Vous soutenir dans vos études.

- **Bourses sur critères sociaux**

Les conditions d'accès et les montants accordés pour ces aides sont directement liés à la situation personnelle de chaque étudiant (revenu fiscal des parents, éloignement géographique par rapport au domicile familial, étudiant en situation de handicap, etc.).

- **Aides financières supplémentaires**

Au-delà des bourses et afin d'aider les étudiants les plus précaires, les Crous ont également la possibilité d'octroyer des aides financières supplémentaires (aides spécifiques, aides au mérite ou aides à la mobilité).

Faites une simulation de bourses :

[lescrous.fr/nos-services/simulateur-de-bourse](https://lescrous.fr/nos-services/simulateur-de-bourse)



Plus d'info sur les aides :

[etudiant.gouv.fr/](https://etudiant.gouv.fr/)



## Accompagnement social

### Des équipes là pour vous aider.

Vous rencontrez des difficultés temporaires ou vivez une période difficile qui pèse sur vos études et votre vie étudiante ?

Ne restez pas seul.

Chaque Crous dispose d'un service social où des équipes qualifiées sont disponibles pour vous écouter et vous proposer des solutions adaptées :

Aide sociale

Aides financières

Accompagnement psy



Renseignez-vous sur le site internet  
du Crous Lorraine, rubrique :  
social et accompagnement.



Ou [social@crous-lorraine.fr](mailto:social@crous-lorraine.fr)

## Vie de campus

### Sortir, bouger, créer...



Afin de vous encourager à devenir acteurs de votre vie de campus, de nombreuses activités culturelles et sportives (ateliers, concerts...), souvent gratuites ou à tarif social, sont proposées tout au long de l'année.

- **Concours de création étudiante**

Nous organisons chaque année des concours nationaux pour vous permettre d'exprimer votre talent, de vous produire, d'être édités ou encore d'exposer vos œuvres lors de festivals ou de salons.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet de votre Crous, rubrique : Sortir, bouger, créer.

**Renseignez-vous sur le site internet**

**du Crous Lorraine, rubrique :**

**Sortir, bouger, créer.**



## Calendrier de l'étudiant



**Je constitue mon dossier social étudiant (DSE) sur :**  
[messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr)  
Pour demander une bourse et/ou un logement.

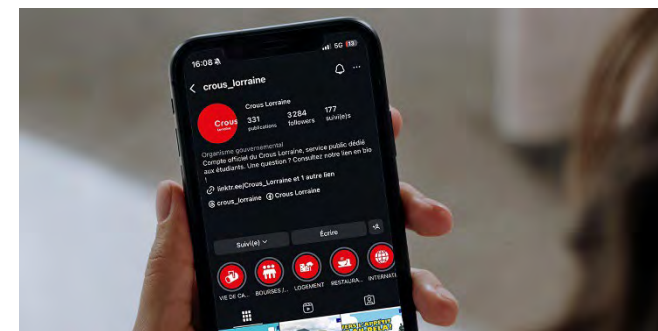
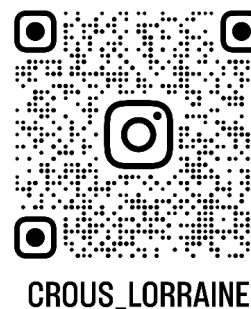
**J'émets mes vœux de logement :**  
[messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr)

Après validation de mon choix définitif sur **Parcoursup**, je m'acquitte de la CVEC **pour pouvoir m'inscrire.**

(J'en suis exonéré si je suis boursier)

**Je reçois un email pour activer mon compte Izly.**  
(Sur l'adresse renseignée pour la CVEC)

**Pour ne rien manquer,  
Abonnez-vous sur Instagram :**



## Étudiants en situation de handicap

### BOURSES

**Aucune limite d'âge** pour une demande de bourse sur critères sociaux (au lieu de 28 ans)

- possibilité d'octroi de la **bourse sur critères sociaux sur 12 années universitaires (au lieu de 7)**
- **prise en compte des contraintes financières** liées soit directement au handicap de l'étudiant, soit à son statut d'accompagnant => **plafonds de ressources relevés pour le calcul du droit à la bourse**

### AIDES SOCIALES SPECIFIQUES

- **accompagnement du service social** pour l'obtention de la **bourse Handinamique** ou de la **bourse Giveka**, ou d'**aides spécifiques ponctuelles** couvrant les frais de transports ou d'achat de matériel spécialisé non pris en compte par les prestations sociales classiques
- **demandes d'aides d'urgence du Crous accessibles aux étudiants sourds et malentendants via la plateforme acce-o** : <https://app.acce-o.fr/client/crous>

## Étudiants en situation de handicap

### Accessibilité PMR

#### LOGEMENTS

Carte interactive des **résidences accessibles et spécialement aménagées** avec filtre d'accessibilité sur [etudiant.gouv.fr](https://etudiant.gouv.fr)

**accompagnement personnalisé** accessible via la rubrique assistance sur MesServicesEtudiant

#### RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

**Accès facilité** ou préparation de **repas spécifiques pour raison médicale**

carte interactive des **restaurants universitaires** sur [etudiant.gouv.fr](https://etudiant.gouv.fr)

# Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH 57)

Clémence Thirolle et Valérie Robinet



# MDPH - "Handicap et études supérieures".

Réunion du 11/02/2026





Les droits varient selon l'âge – pour la MDPH le changement de statut se fait **à 20 ans**.  
Les droits sont étudiés en **équipe pluridisciplinaire** en fonctions des **BESOINS** et du **RETENTISSEMENT** et ne sont pas octroyés systématiquement.

- De 20 ans	+ de 20 ans
<ul style="list-style-type: none"><li>- <b><u>Financier</u></b> = AEEH de base + complément selon conditions/ dans des cas plus rares PCH</li><li>- <b><u>Scolaire</u></b>* : adaptation scolarité, AESH / SISU + Transport*</li><li>- <b><u>RQTH</u></b></li><li>- <b><u>Services médico-social pour enfants</u></b> : SESSAD</li><li>- <b><u>CMI invalidité/prioritaire</u></b> (selon le taux) <b><u>ou stationnement</u></b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b><u>Financier</u></b> = AAH / dans des cas très rares PCH</li><li>- <b><u>Scolaire</u></b>* : adaptation scolarité, AESH/ SISU + Transport*</li><li>- <b><u>RQTH</u></b></li><li>- <b><u>Services médico-social pour adultes</u></b> : SAMSAH / SAVS</li><li>- <b><u>CMI invalidité/prioritaire</u></b>(selon le taux) <b><u>ou stationnement</u></b></li></ul>



Concernant les demandes scolaires, 2 cas de figures :



- **Études en BTS – Bachelor – classe préparatoire ... en LYCÉE SOUS CONTRAT EN** : possibilité d'intervention de la MDPH pour des adaptations scolaires (PPS) et possibilité d'attribution d'un(e) AESH
- **Études en faculté - IUT – grandes écoles ...** : la MDPH ne peut plus intervenir pour les DEMANDES SCOLAIRES - il faut solliciter le SISU, ou le service handicap de l'institution

**En cas d'alternance** : la MDPH ne peut plus intervenir au niveau scolaire – transport et financier mais peut attribuer la RQTH si besoin et selon les situations.

**Pour le Matériel pédagogique adapté** : les lycéens ont été dotés d'un ordinateur par la Région, seules des demandes très spécifiques autres sont étudiées





**Dans tous les cas :**

- Les demandes doivent être **complètes et documentées** datant de **moins d'un an** comprenant : CERFA avec le projet de vie + Certificat Médical + pièce d'identité et justificatif de domicile + comptes rendus spécialisés récents + devis ou facture + formulaire de transport + tout autre document nécessaire à l'évaluation
- Les renouvellements ne sont pas automatiques surtout à la transition des 20 ans ; les droits répondent à des besoins ACTUELS et au statut des étudiants
- Les décisions sont prises par la CDAPH après évaluations en équipe pluridisciplinaire
- Chaque situation est unique, on ne peut pas généraliser des réponses ; si besoin, le contact de la référente de dossier est précisé en haut des courriers



# Témoignages : Radio Campus...



Thème des questions	Contact
Parcours Sup	<a href="https://www.parcoursup.gouv.fr/">https://www.parcoursup.gouv.fr/</a> <a href="https://www.ac-nancy-metz.fr/centres-d-information-et-d-orientation">https://www.ac-nancy-metz.fr/centres-d-information-et-d-orientation</a> <a href="mailto:saio.parcoursup@ac-nancy-metz.fr">saio.parcoursup@ac-nancy-metz.fr</a>
Apprentissage	<a href="https://www.apprentissage-grandest.fr/">https://www.apprentissage-grandest.fr/</a> <a href="https://www.ac-nancy-metz.fr/centres-d-information-et-d-orientation">https://www.ac-nancy-metz.fr/centres-d-information-et-d-orientation</a> Secrétariat du conseiller technique école inclusive au rectorat de nancy-Metz : <a href="mailto:ce.ct-ash@ac-nancy-metz.fr">ce.ct-ash@ac-nancy-metz.fr</a>
Accompagnement des étudiants (Université de Lorraine et autres centres de formation)	Oriane DARTOY <a href="mailto:handicap-accueil-contact@univ-lorraine.fr">handicap-accueil-contact@univ-lorraine.fr</a> <a href="mailto:oriane.dartoy@univ-lorraine.fr">oriane.dartoy@univ-lorraine.fr</a> Toutes les infos sur le site sur les sites « Études et handicap » : <a href="https://www.univ-lorraine.fr/handicap">https://www.univ-lorraine.fr/handicap</a> et du SOIP : <a href="http://u2l.fr/soip">http://u2l.fr/soip</a> et <a href="mailto:soip-contact@univ-lorraine.fr">soip-contact@univ-lorraine.fr</a>
Accompagnement des étudiants (BTS et CPGE)	CIO : <a href="https://www.ac-nancy-metz.fr/centres-d-information-et-d-orientation">https://www.ac-nancy-metz.fr/centres-d-information-et-d-orientation</a> Secrétariat du conseiller technique école inclusive au rectorat de nancy-Metz : <a href="mailto:ce.ct-ash@ac-nancy-metz.fr">ce.ct-ash@ac-nancy-metz.fr</a>
CROUS	Sophie PIERRON Directrice de la vie étudiante <a href="mailto:sophie.pierron@crous-lorraine.fr">sophie.pierron@crous-lorraine.fr</a>